



DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE LONS LE SAUNIER
LOTISSEMENT « BEAU SOLEIL »
NOTE PRESENTATION COMPLEMENTAIRE

Afin de suivre les recommandations du Plan Local d'Urbanisme de Lons le Saunier et notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation, nous avons mis en œuvre tous les moyens pour :

- Préserver l'environnement et les espèces en place
- Assurer une gestion des eaux pluviales respectueuse



PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPECES

En positionnant l'entrée du lotissement Chemin du Paradis, nous pouvons assurer que les Espaces Verts 1 et 2 (voir plan ci-joint) ne seront traversés que par un chemin piéton qui sera peu impactant pour les arbres et le boisement.

Dans l'Espace Vert 1, nous sommes en mesure de garantir la préservation de la station de Tulipa Sylvestris (Tulipe des Vignes) (indiqué sur le plan joint).

Le Ru du chemin des épis qui descend du Nord de l'Espace Vert 2 et qui va se jeter dans un avaloir de captage des eaux de pluie au sud de ce dernier aura son lit nettoyé et aménagé selon les préconisations de Jura Nature Environnement afin de favoriser le cheminement naturel des eaux.

L'Espace Vert N°1 sera lui aussi mis en valeur selon les instructions de JNE pour préserver au maximum les espèces remarquables et le milieu actuel.

Les noues (Noue N°2 et Noüe N°4 sur le plan joint) orientées Est-Ouest seront plus beaucoup plus larges et végétalisées. Elles seront ouvertes sur les Espaces Verts 1 et 2 pour créer deux corridors pour la Faune.

A l'entrée du lotissement, un Espace Vert sera créé avec un verger et une petite mare alimentée par les eaux pluviales.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Des aménagements nécessaires à la gestion des eaux pluviales seront réalisés en conservant un caractère naturel et en s'intégrant dans l'environnement.

Les ouvrages seront composés de plusieurs types de noues et d'un bassin de rétention dont le débit de fuite sera rejeté dans le Ru du chemin des Epis.

Les différents types de Noues seront adaptés à la nature du sous-sol et à la pente naturelle :

- Les noues N°1 et N°3 (sur le plan joint) seront réalisées en matériaux drainant et végétalisées, mais compte tenu de la pente nous mettrons en place des rochers perpendiculairement pour ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.
- Les noues N°2 et N°4 seront beaucoup plus larges et évasées et seront aménagées par la plantation d'arbres et d'arbustes qui permettent une meilleure infiltration de l'eau grâce à l'aération de la terre par les racines.
- Le bassin sera aménagé en espace vert et son pourtour sera aussi planté d'arbustes et d'arbres dont les espèces sont adaptées au milieu humide.

Les noues et le bassin sont des lieux privilégiés pour permettent à la biodiversité de se développer.

ORIENTATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AU « Secteur des Gours »

Le secteur A des Gours pourra via une liaison douce se connecter sur la voirie créée du secteur B (voirie au Nord-Ouest du projet).

Dans ce secteur B à l'extrémité de la voirie en impasse, une liaison douce sera créée pour déboucher sur la rue du Docteur Jean-Michel.